



## PROCESS PRESTATIONS INTELLECTUELLES DU BATIMENT

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à notre structure dédiée aux prestations intellectuelles du bâtiment. Le Groupe BFS Portage a élaboré avec ses assureurs un questionnaire nous permettant de mieux comprendre votre activité, ses spécificités et les enjeux économiques qui en découlent. Après validation de votre dossier, une prime d'assurance, entrant dans le calcul de vos frais de gestion, vous sera proposé.

### A - Dossier de candidature

Le dossier de candidature comprend deux documents à renseigner et à nous retourner avec les justificatifs correspondants.

- 1/ Demande d'inscription en Portage Salarial
- 2/ Questionnaire Maitres d'Œuvre et Ingénieurs Conseils

### B - Examen de votre candidature

A réception des documents, une commission se réunit pour examiner votre candidature.

### C - Deux réponses possibles

- 1- **Votre candidature n'est pas validée par la commission.** Vous en serez informé par votre conseiller.
- 2- **Votre candidature est validée par la commission.** Une prime d'assurance basée sur les contraintes spécifiques de votre activité vous sera proposée par votre conseiller.

### D – Inscription

Votre inscription est enregistrée par nos services et une date de démarrage est arrêtée avec votre référent qualité.

### D-Note importante

Avec votre « kit démarrage » vous recevrez un **Contrat de PRESTATION DE SERVICE** à compléter avec votre client et à soumettre pour validation et signature, avant le début de chaque chantier.